

Diagonales : Police de caractère, caractère de police ?

22-07-2016

En 2010, l'Office européen des publications, dont les bureaux sont à Luxembourg, a lancé un appel d'offres de prestations de publication. Les propositions devaient être rédigées en Times New Roman. Dans le cadre des éclaircissements, l'un des candidats a demandé s'il ne serait pas judicieux de présenter les propositions et la maquette qui doit les accompagner en EU Albertina, la police officielle de l'UE, dans la mesure où la prestation serait à effectuer dans cette dernière. Non, lui a-t-on répondu : la proposition de prestations de service en Albertina doit être rédigée en Times.

C'est la police des polices.

Jean-Jacques
Salomon

jjsalomon@oomark.com